

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2020

MINUTE DE SILENCE en mémoire de l'enseignant Samuel Paty, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020.

Octroi de subventions

Subvention voyage au LAOS pour les jeunes du SLAC : Report de la subvention en cas de nouveau projet de voyage. Accepté par mail à la majorité du conseil.

Reste 480 euros de subventions à attribuer

Proposition suite à une réunion maire/ adjoints :

Musée de l'horlogerie : 100 euros

Restos du cœur : 100 euros

Vaincre la mucoviscidose : 100 euros

ARTC : 100 euros

Pompiers : 80 euros

Proposition adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions

Subventions 2020 déjà accordées

- 1) Aménagement chemin du Trembloy (30 %)
- 2) Réfection des bordures et trottoirs RD 961 (50 %)
- 3) Signalisation (flèches J5 sur les îlots de la RD61) et 4 passages piétons (2 rte d'Oussoy, 1 à l'entrée du clos du Limetin qui reliera les deux parties du chemin piétonnier, 1 sur le parking de la mairie).

Devis KNK marquage : 1960 euros HT

Devis SVL : 2950 euros HT.

Devis KNK marquage adopté à l'unanimité.

Le département nous accorde une subvention de 50 %, soit 980 euros.

Demandes de subventions 2021

- 1) 3 défenses incendie Les Haies, les Gratteloups, Grandchamp : demandes acceptées à l'unanimité du conseil.

Devis Fauverteix, Exeau TP et TPCM présentés. Insérer tableau comparatif excel.

Les deux devis EXEAU TP sont adoptés à l'unanimité pour les défenses des Haies et des Gratteloups.

- 2) Aménagement paysager rte d'Oussoy (attente de devis des entreprises Sauvegrain et Mathieu Frot) : décision reportée au conseil de début novembre.
- 3) Eclairage salle polyvalente: décision reportée au conseil de début novembre.

Etude de devis

- 1) Tampon : Devis H-Tube d'un montant de 195,61 euros HT adopté à l'unanimité.
- 2) Fuite à la station d'épuration

La commission assainissement s'est réunie le mercredi 14/10.

Guillaume, Sébastien, Michaël et Magali étaient présents.

Voici les conclusions de la commission :

- La clause décennale ne semble pas applicable car la fuite n'est pas sous la dalle, ne se situe pas au niveau du bâtiment. Seule la clause biennale semble applicable.
- Il semble à la commission nécessaire de faire intervenir un professionnel car l'installation est complexe. Il y a les réseaux électriques et d'assainissement à proximité de la fuite.
- Le plombier Kevin Boutron est intervenu et a détecté la fuite à l'aide de son appareil. Il nous propose dans son devis la pose d'un regard visitable et de vanes pour avoir un accès et pour éviter qu'un problème de ce type ne se reproduise.
- Nous n'avons pas sollicité d'autre devis étant donné que M. Boutron est déjà intervenu pour détecter la fuite.

Le devis du plombier Kevin Boutron d'un montant de 2600 euros HT est adopté à l'unanimité.

- 3) Application Panneau Pocket : le devis d'un montant de 108,33 euros HT est adopté à l'unanimité. Administrateurs : Claire, André, Quentin.

Décision modificative sur le budget assainissement

Délibération concernant le droit à la formation des élus.

La formation des élus municipaux est organisée notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Conformément à l'article L2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Chaque année, un débat doit avoir lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctions des élus.

La proposition d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus est adoptée à l'unanimité.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations.
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune.
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune (chapitre 65 -article 6535 ??)

Par ailleurs, les membres du conseil municipal bénéficient chaque année et dès la première année de mandat d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux est de 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L. 1621-3.

La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus.

Questions diverses

- CLI : le conseil a décidé que notre commune sera représentée par un élu communautaire au sein de la CLI de Dampierre en Burly et non par des représentants communaux.
- PCS : inscription des conseillers dans les cellules de crise.
- Colis de fin d'année pour les seniors : Distribution par les conseillers à partir du 10 décembre.
- Nouveau site internet opérationnel.
- Composteur pour le cimetière : achat auprès du SICTOM.
- Problème d'égouttage de haies de particuliers bordant le domaine communal : un état des lieux a été effectué. Un arrêté municipal général va être pris. Des visites et courriers vont être faits à destination des propriétaires concernés.
- Convention Lagarde : Mr Jean-Paul Lagarde a été informé de notre projet de convention concernant le stationnement de ses véhicules sur le domaine communal. Le conseil approuve cette démarche.
- Photographe : Le conseil accepte la venue de Mr REMYOT pour un week-end de prise de vue à la salle polyvalente. 10 % de son chiffre d'affaires sera reversée à la coopérative scolaire.
- TDF : un projet d'antenne TDF est actuellement à l'étude pour le compte de l'opérateur Orange sur une parcelle privée près du château d'eau.
- Urbanisme/ PLUI : compte-rendu de l'entretien communal du 09/10/20 avec le bureau d'études.
- SIRIS : projet d'achat d'une poubelle supplémentaire pour gérer le surcroît de déchets dû à la crise sanitaire. Le problème du gaspillage alimentaire a été également souligné.

Prochaines dates

- Rencontre maires et adjoints de Noyers et Vieilles Maisons : lundi 26 octobre, 9h.
- Atelier PLUI le 03 novembre après-midi à Lorris. Seront présents Marine, Quentin, André, Magali
- **Réunion EPAGE + bureau d'études au sujet de la zone humide route de la Cour : vendredi 13 novembre à 15h.** Tous les conseillers sont invités à assister à cette réunion. Yves Sochas sera également présent en tant que membre de l'EPAGE.
- Commission animation et communication : **le jeudi 05 novembre à 18h30.**
Environ 8 conseillers sont attendus.
- Commission budget : **à prévoir en décembre**
- Commission voirie : sécurisation RD + aménagement paysager + listing panneaux manquants chemins de randonnée : **le mercredi 25 novembre à 18h30.**
- Conseil municipal extraordinaire (complément demandes de subventions 2021): **le mercredi 04 novembre 2020 à 19h30.**
- Conseil municipal ordinaire : **le mercredi 09 décembre à 19h30.**